

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2016

COMPTE-RENDU

Le deux février deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Anita GUÉRIN, Norbert LIVENAI, Michelle CHARPENTIER, Armelle LACROIX, Lilian LEBRET, Damien DESERT, Geneviève JUGE, Sandrine COURNE, Colette PERRAULT, Sylvie ECOLE, Chantal LOPEZ, Sonia GUIOULLIER, Marcel GUIOULLIER, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Philippe TRICAUD, Richard FLAMENT, Mathilin GUILLET, Claude PAILLARD et Rémi DHOMMEAUX.

Étaient absents et excusés : Laurent DAVY, Philippe PELLUAU et Hervé GADBIN.

Richard FLAMENT est porteur d'un pouvoir de Philippe PELLUAU.

M Rémi DHOMMEAUX a été élu secrétaire de séance.

.....

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 JANVIER 2016

Le procès verbal de la réunion du 12 janvier 2016 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté par 17 Voix Pour – 2 Voix Contre et 1 Abstention.

M. Richard FLAMENT, au nom de Philippe PELLUAU, conteste dans ce compte rendu le fait que l'adjoint à la voirie ait proposé l'abaissement du trottoir devant chez M. BRUAND pour passage piétons. M. Marcel GUIOULLIER, adjoint à la voirie reprend le compte rendu du 29 septembre 2014, objet du litige, et confirme que l'abaissement du trottoir était bien acté dans ce compte rendu pour l'accès au garage de M. BRUAND et que l'interprétation qu'en a fait M. Philippe PELLUAU n'est pas la bonne.

COMPTE RENDU DE DELEGATION

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 9 avril 2014, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 6, Rue de Kirchheim

Le Conseil Municipal n'émet pas d'observation.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire le point suivant :

- Ouverture de crédits complémentaire - budget général 2016

2016 – 015 : OUVERTURE DE CREDITS COMPLEMENTAIRES – BUDGET GENERAL

Le budget général de l'année 2016 ne sera pas voté avant le mois d'avril.

En application de l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, le Conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit une enveloppe financière de 158 253.75 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'ouvrir les crédits complémentaires suivants sur l'exercice 2016 :

OPERATION 202 – MISE EN PLACE D'UN PLU

202 : Frais de réalisation de documents d'urbanisme	7 000 €
---	---------

CIMETIERE

Afin d'adapter notre règlement aux demandes des familles, notamment pour la pose de stèles dans le secteur des caves urnes, il est proposé de modifier le règlement en autorisant ce type de monument sous réserve qu'il ne dépasse pas une hauteur de 85 cm.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

EMET un avis favorable à cette modification du règlement du cimetière qui fera l'objet d'un nouvel arrêté municipal.

AFFAIRES GENERALES

2016 – 016 : INDEMNITES DES ELUS .

La loi du 31 mars 2015 a modifié les règles d'indemnités pour les maires applicables depuis le 1^{er} janvier 2016.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les indemnités de fonction du maire sont également fixées à titre automatique au taux plafond, sans délibération du conseil municipal. Toutefois, à la demande du maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur.

Dans le respect de l'enveloppe globale indemnitaire,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

CONFIRME le montant des indemnités votées aux élus le 9 avril 2014, à compter du 1^{er} janvier 2016, à savoir :

	Taux normal (% de l'indice 1015)	Taux voté (% de l'indice 1015)
Le Maire	1 634.63 € (43%)	1 514.50 € (39.84%)
Les adjoints	627.24 € (16.50%)	567.55 € (14.93%)
Les conseillers		30 €

2016 – 017 : VENTE DE BOIS

Le toboggan du Parc du Fresne a été démonté pour cause de danger vis-à-vis des enfants.

Un agent communal est intéressé pour acheter la structure en bois qui portait le toboggan au prix de 50 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de vendre 50 € le bois de cet ancien jeu,

PRECISE que l'intéressé aura la charge de démonter la structure sur place.

ECONOMIE

2016 – 018 : RENOUELEMENT CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ROVER HOLDINGS AUX ATELIERS INDUSTRIELS

La convention d'occupation précaire liant la commune et la société ROVER HOLDING arrive à son terme le 29 février 2016. Il est proposé de la renouveler pour 24 mois dans les mêmes conditions à savoir :

↳ Loyer mensuel : 163.20 € H.T. + remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, d'assainissement, de balayage, de la taxe foncière et de tous impôts susceptibles d'être mis à la charge du locataire.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de louer une partie de l'atelier industriel de Longchamp à la société ROVER HOLDING aux mêmes conditions que dans la précédente convention d'occupation précaire, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} mars 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la signature de cette convention d'occupation précaire avec la société ROVER HOLDING.

ASSOCIATIONS

2016 – 019 : ADHESION AU COMITE FFRANDONNEE MAYENNE 2016

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

RENOUVELLE son adhésion à la fédération départementale de randonnée de la Mayenne pour l'année 2016,

ALLOUE la somme de 30 € au Comité FFRANDONNEE MAYENNE.

AFFAIRES SCOLAIRES

2016 – 020 : PRISE EN CHARGE FINANCIERE D'ELEVES SCOLARISES EN CLIS

Deux élèves domiciliés à RENAZE sont scolarisés en CLIS à CRAON à l'école Saint-Joseph.

En raison de l'application de l'article 89 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, modifié par la loi n°2005-380 du 23 avril 2005 et de la circulaire n°7-0448 du 6 août 2007 relative au financement par les communes des écoles privées sous contrat, il est demandé au Conseil municipal de participer financièrement aux frais de fonctionnement de l'école d'accueil occasionnés par la scolarisation de ces 2 enfants.

Cette contribution financière est égale au coût d'un élève scolarisé dans l'école de notre commune (art. L.212-8 du code de l'éducation).

Elle était de 321.80 € / élève scolarisé en classe élémentaire en 2014/2015 soit l'année de référence.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

ALLOUE la somme de 321.80 € par élève domicilié à Renazé et scolarisé en CLIS à Craon Saint-Joseph, soit la somme de 643.60 € pour les deux élèves concernés.

CULTURE

2016 – 021 : TARIF JOURNEE DE L'ARDOISE AU MUSEE

A la demande de l'association des Perreyeurs Mayennais, à l'occasion de la journée de l'ardoise du dimanche 1^{er} mai 2016, l'association sollicite que l'entrée au musée soit gratuite ce jour là.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCORDE la gratuité des entrées du Musée de l'ardoise à l'occasion de la journée de l'ardoise du 1^{er} mai 2016.

ASSAINISSEMENT

2016 – 022 : RAPPORT 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT

Après que Marcel GUIOULLIER, adjoint à l'environnement ait donné lecture du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service collectif d'assainissement,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service collectif d'assainissement sans observations

INFORMATIONS

Odeurs de fuel :

Suite à un incident chez un particulier, une fuite de fuel a eu lieu dans le réseau d'eau pluviale occasionnant des odeurs incommodantes qui ont engendré l'évacuation de quatre classes de l'école Ernest GUILLARD le vendredi 29 janvier 2016, trois au centre social, une à l'école maternelle Jacques Prévert. L'école St Joseph a également transféré la section maternelle dans une autre salle pour les mêmes raisons d'odeurs incommodantes de fuel. Un courrier a été envoyé aux familles des élèves de ces deux écoles les informant de cet incident.

Façades des immeubles 1 et 3 Rue V. Fourcault :

Le propriétaire a été contacté ce jour, il n'a pas reçu de devis d'entrepreneurs en maçonnerie, une liste lui a été communiquée pour qu'il prenne toutes dispositions et entreprenne les réparations de sécurité pour que la commune puisse rétablir la circulation normale des piétons sur le trottoir.

La Poste :

Monsieur le Maire a reçu des responsables de la Poste en Mayenne. En ce qui concerne RENAZE, la Poste reçoit environ 100 visiteurs par jour, de nouveaux horaires vont être mis en place 9 h – 12 h et 14 H – 16 H 30 au lieu de 14 H 15 – 17 H. Les boîtes postales seront ouvertes à partir de 9 H au lieu de 8 H 45.

Prochains conseils municipaux :

↪ mardi 1^{er} mars 2016 à 20 H 30,

↪ mardi 12 avril 2016 à 20 H 30 pour le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.